

Un bon vent d'esprit critique

La sortie sur les écrans de cinéma français du film Food Evolution fait du bien. Ce documentaire de Scott Kennedy montre avec quelle facilité la désinformation et la peur se propagent pour étouffer la vérité. Il ambitionne de remettre la science au cœur des décisions... Sans parier sur son succès, accueillons cette belle initiative.

La démarche scientifique, journalistique et contradictoire est radicalement opposée à l'Envoyé spécial d'Elise Lucet qui restera une perle en matière de désinformation et de militantisme.

En témoignent les plus de 500 plaintes déposées au CSA, la méthode Lucet enfume de moins en moins de monde. Il souffle un bon vent d'esprit critique.

Le chiffre du mois

5253 C'est le nombre d'amendements du Parlement européen sur la future PAC... L'aboutissement n'est pas pour demain.

MARCHÉ

IMPORTATION DE MAÏS : UN MAL FRANÇAIS ?

Comme nous l'écrivons depuis de nombreux mois, la campagne 2018/2019 devrait être marquée par une hausse significative des importations de maïs en France. C'est ainsi que dans son dernier bilan mensuel, FranceAgriMer anticipe des importations à hauteur de 800 000 tonnes pour la campagne en cours alors que certains observateurs prévoient un chiffre proche des 1 million de tonnes. Au 1^{er} décembre, elles s'élevaient à 345 000 tonnes, le 1^{er} fournisseur étant l'Allemagne. Plusieurs bateaux ont ainsi été déchargés ces dernières semaines à Lorient et à Dunkerque et d'autres sont programmés. Les provenances du maïs portuaire sont essentiellement bulgare et roumaine (pour les origines UE) et ukrainienne.

Comment en est-on arrivé là ?

Dans de nombreuses régions, et en particulier en Bretagne et dans les Hauts de France, les prix des maïs importés sont clairement plus attractifs que les maïs français, que ce soit pour l'alimentation animale ou pour l'amidonnerie. Ils sont également plus attractifs que le blé, qui présente une prime pouvant atteindre 20 à 30 €/t selon les régions. L'attractivité des maïs d'importations permet ainsi de doper ses utilisations en alimentation animale cette année, les autres céréales étant mieux valorisées sur le marché export.

Mais quelles sont les « origines du mal » ? Il s'agit bien évidemment du coût du maïs français qui, en raison de prix calés sur des prix à l'importation très agressifs, empêchent sa valorisation sur le segment de l'alimentation animale. Ensuite, il s'agit d'une problématique de compétitivité : année après année, la compétitivité de la culture est entravée par des décisions réglementaires et politiques qui pèsent sur les surfaces. Ce phénomène ne date pas de ce début d'année 2019, il est devenu structurel. Concrètement les surfaces maïs grain ont perdu 400 000 ha en France en l'espace de 5 ans. Cette baisse est de 32 % en Centre Val de Loire, de 39 % en Haut de France ou encore de 37 % en Pays de Loire !

Une tendance européenne

Cette tendance concerne l'UE de l'Ouest dans son ensemble, qui a vu sa sole maïs se contracter et ses importations croître à vitesse grand V. L'UE (maïs surtout l'UE à 15) est devenue le 1^{er} importateur mondial de maïs en 2017-2018 et est partie pour conforter cette triste performance. A date, les importations s'élèvent déjà à 12,7 millions de tonnes, soit une hausse de 48 % par rapport au chiffre enregistré à la même période l'an passé. Pour les mêmes raisons, l'attractivité de la culture de maïs s'érode dans l'Europe de l'Ouest : l'UE à 15 a ainsi perdu 850 000 ha en 5 ans. L'exemple le plus criant est sûrement celui de l'Italie où les surfaces de maïs grain s'élèvent en 2018 à 630 000 ha alors qu'elles en affichaient 1,12 million en 2005 !

L'UE et la France face à leurs incohérences

En interdisant la culture des OGM sur son territoire tout en acceptant leurs importations, en retirant des molécules largement utilisées chez les principaux fournisseurs et en stigmatisant la culture du maïs, les autorités européennes et nationales fragilisent la maïsiculture européenne. Il est temps qu'elles prennent la mesure de cette incohérence en favorisant la production dans l'UE. Révision de la politique douanière, homologation de nouvelles innovations techniques ou encore orientation économique des outils de la prochaine PAC sont les leviers à actionner à court terme. Sans réponse adaptée, dirigeants, citoyens et producteurs européens ne pourront que déplorer la dépendance grandissante de l'UE aux importations brésiliennes et ukrainiennes de maïs.

CERTIFICATION MAÏS 2018 : LES PAIEMENTS EN ATTENTE !

La campagne 2018 de la certification maïs se clôture le 1^{er} février, date de fin des audits de terrain, menés sur les exploitations. Pour rappel, cette certification est une équivalence à la diversité des cultures qui permet aux exploitations spécialisées en maïs de continuer à cultiver plus de 75 % de maïs sur leurs terres arables, tout en touchant l'intégralité du paiement vert de la PAC. Pour cela, les exploitants doivent planter un couvert hivernal sur toutes leurs terres arables et respecter les exigences de la

PAC en termes de surfaces d'intérêt écologique et de maintien des prairies permanentes.

LA CERTIFICATION EN CHIFFRES

Un premier bilan permet de constater une augmentation du nombre d'engagés. Pour la troisième année de fonctionnement plus de 1450 exploitations spécialisées maïs se sont engagées. Ces dernières pourront ainsi, sous condition d'obtention de la certification décernée par Ocacia, percevoir la totalité de leur paiement vert. Ces maïsiculteurs cultivent 84000 ha de maïs grain ou fourrage et ont mis en place plus de 93000 ha de couverts hivernaux. Principalement situées dans le Sud-Ouest, ces exploitations de tailles diversifiées (dont la moitié possède moins de 50 ha) se retrouvent également dans d'autres régions : Normandie, Centre, Bretagne ou Alsace.

PAIEMENTS DES AIDES APRÈS LE 1^{ER} FÉVRIER

Et pourtant, ces exploitations qui ont fait évoluer leurs pratiques culturales, se retrouvent aujourd'hui pénalisées, avec un paiement vert qui ne pourra être versé qu'après le 1^{er} février. Dès le printemps l'AGPM avait alerté le ministère sur la nécessité de soulager les trésoreries des exploitations concernées. Sans succès ! Ce n'est que très récemment que le Ministre et ses services se sont engagés à verser le verdissement au plus vite après le 1^{er} février. L'AGPM restera très vigilante quant au respect de la parole de l'État et attend d'ores et déjà qu'une réponse satisfaisante soit apportée aux producteurs pour 2019 !

L'EAU ACCESSIBLE À TOUS ?

VISION DU DÉPUTÉ MORENAS

Le député Adrien Morenas a présidé la mission sur la ressource en eau de la Commission du Développement durable de l'Assemblée Nationale courant 2018. Cette mission a identifié les défis à venir pour faire face au changement climatique et ses impacts sur la ressource en eau. Les politiques d'aménagement du territoire ont leur rôle à jouer pour faciliter la gestion de l'eau, c'est en tout cas la vision du Député Adrien Morenas, dont le projet de loi ambitionne de rendre le droit à l'eau effectif pour tous, en intégrant le défi du réchauffement climatique.

Le Député semble avoir pleinement conscience des difficultés de l'agriculture en matière d'accès à l'eau. Son projet de loi souligne le caractère incontournable de l'aménagement de certains bassins et de l'acceptabilité des créations de retenues pour le stockage de l'eau. Il encourage de plus le lancement de la Réutilisation des Eaux Usées (REUT).

MOBILISATION DES IRRIGANTS

L'Association Irrigants de France, en lien avec la FNSEA et l'APCA, a contribué à la consultation publique, formulant des propositions d'amendements au code de l'Environnement et ce dans trois optiques.

- D'une part, placer la production agricole parmi les priorités d'usage de l'eau afin d'assurer la production et la sécurité alimentaire française.
- D'autre part, faciliter l'accès à des financements publics pour mener une politique ambitieuse de stockage de l'eau.
- Enfin, permettre, qu'au sein des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux, le stockage de l'eau soit déployé.

BIOÉTHANOL : UN NOUVEAU SOUFFLE ?

TAUX D'INCORPORATION : DES AVANCÉES À AMPLIFIER

La loi de finances pour 2019 a apporté des avancées pour le bioéthanol : d'une part par un relèvement des objectifs d'incorporation de biocarburants dans l'essence avec un taux porté à 7,9 % en 2019 puis 8,2 % en 2020, par rapport à la copie initiale et partant d'un niveau de 7,5 % en 2018 ; d'autre part en permettant de répondre à cette augmentation principalement par la création, au-delà du plafond de 7 % réservé aux biocarburants de 1^{ère} génération, d'un quota spécifique à l'éthanol de résidus sucriers et amidonniers, fixé à 0,2 % en 2019 et 0,4 % en 2020.

Ce changement significatif est susceptible de redonner du souffle au marché du bioéthanol en France. C'est une réussite de l'AGPM et de ses partenaires que d'avoir ramené le gouvernement à la raison en reconnaissant la pertinence de la solution apportée par le bioéthanol pour le climat. Rappelons-nous, qu'en 2017, ce dernier était arc-bouté sur une position diamétralement opposée, de plafonner la totalité des bioéthanol à 7 % sans possibilité de croissance.

Mais alors que les émissions des transports français augmentent, il convient d'aller plus loin pour répondre aux objectifs d'énergie renouvelable de 10 % en 2020 et 15 % en 2030 dans les transports. La trajectoire d'incorporation de biocarburants dans l'essence devrait mieux correspondre à la progression de la consommation des carburants contenant le plus d'éthanol, l'essence SP95-E10 et le Superéthanol E85, au succès croissant auprès des automobilistes.

E85 : UN COIN DE CIEL BLEU

La consommation des essences est en croissance avec un rééquilibrage vers l'essence des véhicules légers, offrant des volumes supplémentaires à incorporer. Surtout, les ventes d'E85 progressent de plus de 50 % en 2018. Ces perspectives dynamiques devraient se poursuivre en 2019 avec la forte demande en boîtiers homologués de conversion Essence-E85, de subventions d'achats accordées dans certaines régions et par l'avantage prix du E85. L'AGPM travaillera en 2019 à rendre le E85 plus accessible aux consommateurs.

MAIZE IN FRANCE : MARQUE D'EXCELLENCE...

La filière française de production de semences de maïs se dote d'une marque pour valoriser l'expertise de ses acteurs et la qualité supérieure de sa production. Maize in France – Semences d'Excellence symbolisera les valeurs de performance, d'expertise et d'excellence régulièrement associées aux semences de maïs produites en France. En valorisant les avantages comparatifs de la France, la F.N.P.S.M.S renforce sa communication à destination d'obteneurs et donneurs d'ordres susceptibles de s'implanter sur le territoire.

MAIZEINFRANCE.COM : SITE INTERNET DE RÉFÉRENCE

Le site éponyme de la marque Maize in France est la vitrine des professionnels de la semence de maïs française. Ce site propose de nombreuses informations techniques et agronomiques de référence pour les maïsiculteurs : des conseils et bonnes pratiques pour profiter pleinement du potentiel des semences et optimiser la conduite de la culture.

Le site est accessible sur www.maizeinfrance.com et sera prochainement décliné en langues anglaise et russe.

MAÏS CONNECTION : L'APPLICATION DES PRODUCTEURS DE MAÏS ÉVOLUE



L'application Maïs connection permet désormais de suivre les actions de l'AGPM grâce à sa nouvelle rubrique En actions. Cette dernière informe des rencontres et actions de l'AGPM pour sensibiliser élus et décideurs aux problématiques du maïs français. Maïs connection permet toujours d'accéder aux cours du grain, d'identifier les principales solutions contre les ravageurs, de suivre l'actualité de l'AGPM, d'entrer dans la démarche de certification, de se mobiliser autour de la culture et d'accéder aux principales actualités.

A télécharger gratuitement sur App Store ou Google Play.

BILAN FRANÇAIS DU MAÏS

Prévisionnel janvier 2019 (1000 t)		2017/18	Prév. 2018/19
Ressources	Stock départ	1 950	2 549
	Collecte	11 981	10 478
	Importations	605	800
Utilisations	FAB	2 479	3 250
	Util. humaines et indus.	3 043	3 023
	Exportations	5 138	4 503
	Autres	1 327	1 095
Stock final (ressources - utilisations)		2 549	1 956

Prix de la récolte 2018, exprimés en €/t base juillet

